Département du Doubs Arrondissement de Besançon Canton de Besançon V

# COMMUNE DE GENNES

Nombre de Conseillers ; En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Date de convocation : 10/05/2024

Date d'affichage: 21/05/2024

#### PROCES-VERBAL

Le seize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ, Philippe GENILLOUX (à partir de la DCM N° 4).

Membres excusés: Céline HIRCHI,

Membres absents: Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX

## Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024
- Ecole et périscolaire :
  - Evolution de l'organisation périscolaire pour la rentrée 2024 : projet « plan mercredi »
  - Tarifs des services périscolaires 2024-2025
- Forêt : programme de travaux plantations
- Elections européennes du 9 juin : préparation, organisation
- Questions budgétaires :
  - Décision modificative sur le budget lotissement
  - Admission en non-valeur sur le budget principal
- Lotissement de l'Orée des Landes : consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation
- Procédure d'acquisition par la commune d'un bien sans maître
- Intercommunalité GBM :
  - Modification des statuts de GBM sur la lecture publique (bibliothèques)
  - Transfert de compétence sur la police de publicité
  - Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- Commissions et groupes-projets : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.
- Questions diverses
- > Désignation d'un secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX
- > Délibération n°240501 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Le projet d'évolution de l'organisation périscolaire est présenté par Anne-Sophie Parriaux :

Dans le cadre d'une réorganisation du temps scolaire, nous aimerions comme dans notre habitude favoriser la qualité des activités périscolaires et ne pas proposer seulement des temps de garderie. Nous avons la volonté de reconduire notre PEDT. Nous sommes restés pendant plus de 25 ans sur un rythme de 4,5 journées par semaine. Mais cette année une volonté très claire des enseignants et des parents d'élèves a été exprimée pour passer le temps scolaire sur 4 jours par semaine avec une animation périscolaire le mercredi matin.

En tant qu'acteur local il nous paraît utile d'adjoindre à ce renouvellement de PEDT un « plan mercredi » avec la volonté de proposer aux enfants inscrits le mercredi matin de découvrir nos ressources locales et la richesse de nos activités de proximité.

Pour rappel, le dernier PEDT a été voté en 2020 et se termine en cette fin d'année scolaire. Nous avons décidé de reprendre pas mal d'éléments de ce présent PEDT dans la mesure où pour diverses raisons nous n'avons pas pu le suivre dans son intégralité. La reprise de l'animation par les FRANCAS a notamment induit un projet pédagogique un peu différent.

Vous trouverez ici la fiche de route qui sera notre fil conducteur pour les trois prochaines années. La liste n'est pas exhaustive, et à l'inverse tout ne pourra pas se réaliser chaque année. Mais c'est sur ces bases que travailleront les intervenants périscolaires pour l'animation du mercredi matin de 9h à 12h:

- Découverte du milieu naturel et forestier, sensibilisation à l'écologie et au respect de l'environnement, en lien avec l'ONF, Natura 2000 et le syndicat du marais.
- Découverte du milieu économique : entreprises agricoles et artisanales, autres entreprises
- Découverte du milieu social : rencontre avec les associations, la mairie et ses instances, connaissance du rôle du Conseil municipal, des élus et des employés municipaux, du Centre Communal d'Action Sociale.
- Découverte du patrimoine local, au village et à proximité : bâtiments communaux, grottes, sources de Gennes et réseau d'eau, musée des maisons comtoises...
- Développement des savoir-faire à travers des activités manuelles ludiques, concrètes, en lien avec les atouts de la commune : fabrication de miel et jus de pommes, activités artistiques, jardin potager, cuisine....
- Développement des savoir-être en favorisant l'approche multi-culturelle, l'accueil des émotions (les siennes et celles des autres) et l'estime de soi.
- Pratique d'activités sportives variées avec un lien d'animation avec le club de foot, et projet de création d'un city parc à proximité de l'école pour développer la connaissance de divers sports.

Pour établir ce programme, nous nous sommes appuyés sur le retour du questionnaire co-rédigé avec les parents d'élèves pour réfléchir à la meilleure formule. Nous avons choisi de proposer d'autres activités que sport et bricolage, pour assurer plus de diversité. Il n'y aura pas de choix individuel d'activité, mais un programme sera établi sur le trimestre, afin de panacher les activités et afin que chaque mercredi soit différent.

L'animation du mercredi matin de 9h à 12 h sera assurée par Mesdames Murielle Gormond et Zoé Demondion, qui suit actuellement une formation de Brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur d'accueil collectif des mineurs (BAFD). Elles seront assistées, selon les besoins, d'intervenants

spécialisés. Nous mettrons fin au contrat avec l'association « Les Francas ». Pour être en adéquation avec le PEDT et le Plan mercredi, et pour garantir un accueil de qualité et une bonne logistique, nous demanderons des inscriptions au trimestre. **Une note d'information sera prochainement envoyée à tous les parents. Puis les inscriptions se feront avant la fin de l'été.** 

Mesdames Demondion et Gormond assureront également une garderie comme aujourd'hui chaque jour de 7h30 à 8h30 (9h le mercredi), et de 16h10 à 18h30 sauf le mercredi.

## > Délibération n°240502 : Evolution de l'organisation périscolaire septembre 2024

L'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie Parriaux présente le projet d'évolution de l'organisation périscolaire à partir de septembre 2024. Ce projet a été établi après consultation des parents d'élèves et des enseignants.

La principale évolution consiste en une modification des horaires d'enseignement : pas de classe le mercredi matin, mais classe le jeudi après-midi. Et à l'inverse accueil des enfants en périscolaire le mercredi matin de 9h à 12 h au lieu du jeudi après-midi de 13h30 à 16 h comme actuellement. Ceci impliquera une légère modification des horaires de classe : sortie à 16h10 au lieu de 16 h. Les autres temps d'accueil périscolaire (garderie matin et soir et cantine) restent inchangés.

L'accueil périscolaire prend la forme d'un « plan mercredi », et une demande de subvention peut être sollicitée auprès de Jeunesse et Sports (Académie) à ce titre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et charge l'adjointe et le maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.

▶ Délibération n°240503 : Modification des tarifs de Cantine et Garderie et des ateliers périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2024

Le Maire présente les éléments nécessaires au Conseil municipal pour que ce dernier soit en mesure de décider des tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2024.

## Détermination des tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant les éléments présentés, décide à l'unanimité

• de fixer ainsi les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2024, en lien avec les prérogatives du PEDT/Plan Mercredi et en fonction du quotient familial :

| Quotient familial            | Cantine (garderie<br>du midi incluse<br>dans le tarif) | Garderie<br>matin et soir<br>(tarif par<br>tranche de 20<br>mn ou ½ h) | Goûter |
|------------------------------|--|--|--------|
| Tranche 1 : de 0 à 800 €     | 4,84 €   | 0,86 €   | 0,29 € |
| Tranche 2 : de 801 à 1000 €  | 6,39 €   | 0,98 €   | 0,35 € |
| Tranche 3 : de 1001 à 1300 € | 6,91 €   | 1,09 €   | 0,40 € |
| Tranche 4 : de 1301 à 1600 € | 7,26 €   | 1,27 €   | 0,46 € |
| Tranche 5 : plus de 1600 €   | 7,72 €   | 1,44 €   | 0,52 € |

- de fixer le montant trimestriel de la redevance parentale pour les ateliers périscolaires du mercredi matin de 9h à 12h à compter de la rentrée de septembre 2024 :
  - à 50 € pour un enfant (ou pour le premier enfant d'une famille de plusieurs enfants)
  - à 35 € à partir du deuxième enfant d'une même famille.

Ces tarifs sont normalement déterminés pour la durée de l'année scolaire. Ils pourront toutefois être révisés en cours de période par une nouvelle délibération du Conseil municipal si certaines charges liées au service le justifient.

## Travaux à l'école et à proximité ;

Les travaux de mise en place des stores extérieurs pour les salles de classe se feront fin Mai début Juin.

Les luminaires seront également changés dans toute l'école (mise en place de dalles LED). Des demandes de subventions ont été déposées pour ces deux opérations après des organismes suivants : DETR (Etat) et Grand Besançon (Fonds Climat)

Sécurité aux abords de l'école : les travaux de sécurité aux abords de l'école et rue de la Maltière sont bien prévus cette année. Afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école les travaux, d'une durée d'environ 3 semaines, pourraient être réalisés pendant les vacances d'été 2024.

Projet de city-stade : le projet de requalification de l'ancien court de tennis en terrain multisport a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Il comprend l'installation sur pelouse synthétique d'équipements de tennis, volley-ball, badminton, hand-ball et basket, ainsi qu'une piste d'athlétisme en pourtour. Les travaux seront programmés en fonction de la réponse de l'ANS et des co-financeurs potentiels (DETR, Région, CAF, Département).

## > Délibération n°240504 : Forêt programme de travaux 2024

Les propositions de l'ONF sur les travaux forestiers à exécuter en 2024 sont présentées aux membres du Conseil municipal en séance.

Après étude de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le programme de travaux de plantation et compensation de défrichement en coupe 32 présenté par l'ONF, pour une somme totale prévisionnelle de 51 620 € HT, selon devis du 26 mars 2024.

Il s'agit, sur cette parcelle, de travaux préalables à la régénération et à la plantation par placeaux en mosaïque, puis de fourniture et mise en place de plants d'essences résilientes au changement climatique telles que cèdres de l'Atlas, pins Laricio, érables planes et chênes pubescents.

Le Conseil municipal charge le maire de signer le devis avec l'ONF, d'engager toute démarche en vue de cette réalisation, et de solliciter un contrat forestier Natura 2000 au titre de la plantation d'essences résilientes.

## Elections européennes du 9 juin 2024 : préparation, organisation

L'élection des représentants au Parlement européen aura lieu le dimanche 9 juin de 8 heures à 18 heures, au bureau de vote habituel, Espace de la Combe d'Argent dans la salle du Conseil municipal. Le dépouillement sera organisé à partir de 18 heures.

La liste des électeurs a été actualisée et arrêtée par la Commission communale de Contrôle des Listes Electorales le 17 mai. Elle comprend 530 électeurs et électrices.

Les panneaux électoraux sont disponibles sur la place du lavoir, en face du monument aux morts.

La répartition des horaires de présence des assesseurs au bureau de vote est organisée en séance, par tranches de deux heures.

## Délibération n°240505 : Décision Budgétaire Modificative du Budget Lotissement – DM1

Considérant un écart entre les opérations d'ordres sur le budget du Lotissement, le Conseil municipal après présentation décide à l'unanimité d'adopter une Décision Budgétaire Modificative du Budget Lotissement (DM1) qui permet d'équilibrer les chapitres d'ordres en fonctionnement et investissement :

- dépenses d'investissement : 10 000 € au compte 3355/40 « travaux »
- recettes d'investissement : 10 000 € au compte 1641 « emprunts »

L'opération est sans effet sur le résultat prévisionnel

#### > Délibération n°240506 : Admissions en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par Monsieur Thierry COLLANGE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Besançon ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Maire expose que Monsieur Thierry COLLANGE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Besançon, présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1 587,93 €, réparti sur 5 titres de recettes émis en 2018 (670 €) , 2019 (911,43 €) et 2020 (6,50 €) sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose la trésorerie ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur pour un montant de 1 587,97 € les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe, présentée par Monsieur Thierry COLLANGE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Besançon;
- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget général à l'article 6541 (créances admises en non valeur).

## > Délibération n°240507: Projet d'aménagement « l'Orée des Landes » : consultation des entreprises

Le premier adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux Jean-Michel Lhommée présente l'avancement du projet d'aménagement « l'Orée des Landes ».

Après obtention du permis d'aménager en date du 4 mars, il s'agit aujourd'hui d'engager la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de viabilisation de la zone d'aménagement.

Le cahier des charges de l'appel d'offres est préparé par le bureau d'études B.E.J. l'Ingénierie Comtoise, et sera publié sur la plate-forme de dématérialisation « Synapse-Entreprise ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres pour travaux de viabilisation, et charge l'adjoint et le maire de toutes démarches en vue de la réalisation de l'opération.

## Délibération n°240508 : modification statuts GBM Lecture publique

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante : « 26. En matière de lecture publique :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

## « Article 6.2 (...) 26. En matière de lecture publique :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

Après débat, le maire invite le Conseil municipal à se prononcer, et le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus.

#### Intercommunalité – GBM :

Modification des statuts de GBM sur la lecture publique (bibliothèques)

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement en mars 2024 sur la modification de ses statuts, relative au transfert de la compétence « lecture publique » :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon,

Dominique Henry présente l'intérêt de l'opération pour les lecteurs et la bibliothèque communale de Gennes, le partenariat entre la médiathèque départementale et la Grande Bibliothèque de GBM permettant d'élargir les choix de livres et services proposés aux lecteurs.

Transfert de compétence sur la police de publicité

GBM propose de prendre la compétence de la police de publicité, qui consiste à contrôler et faire respecter les règles de publicité, notamment l'emplacement et le format des panneaux publicitaires. L'intérêt est d'uniformiser et de faire évoluer ces règles de façon uniforme sur le territoire de Grand Besançon.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition

- Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- 3 avril : transition écologique, restitution d'une enquête conduite auprès des communes, avec la préfecture et la Région
- = 3 avril : syndicat du marais, comité syndical à La Vèze
- 5 avril : Association des Communes Forestières (COFOR), Conseil d'administration
- 6 avril : musée de Nancray, inauguration de la galerie « machinisme agricole » et de la nouvelle salle d'accueil des scolaires
- 8 avril : Sivu Sages conseil syndical
- 9 avril : gendarmerie, bilan des actions 2023 : accidents, délinquance, outils de prévention...
- 10 avril : musée de Nancray Conseil syndical
- 10 avril : SCOT Conseil syndical
- 11 avril GBM Conseil communautaire
- = 12 avril: rencontre ONF
- = 17 avril : GBM, commission des finances
- = 19 avril : AG de l'association des donneurs de sang à Gennes
- = 20 et 21 avril : accueil au stade de l'équipe de France des footballeurs amputés, entrainements et matches
- 23 avril : concert de l'Ecole de Musique du Plateau au Kursaal (anniversaire 10 ans)
- 30 avril : GBM, comité de secteur Plateau
- 7 mai : syndicat du plateau Conseil syndical : relais petite enfance, crèche, école e musique
- > Commissions et groupes-projets : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.
  - Zone artisanale : le permis d'aménager est accepté et l'affichage sur le terrain a été fait le jeudi 11 avril 2024.
  - Rénovation de notre mairie lavoir : comme demandé par l'architecte des bâtiments de France un rendez-vous est pris le vendredi 24 Mai avec Mme Gabriela GUZMAN architecte du patrimoine pour une première rencontre et un premier échange sur site.

Eléments rapportés par Jean-Michel Lhommée

- Bibliothèque : une nouvelle session de formation « Colibris » est organisée le 22 mai sur la gestion informatisée de la bibliothèque.
  - Un projet commun est monté avec les enseignants, associations Les Galopins et Genn'Epi, et le club des anciens : thème halloween avec parcours bibliothèque/épicerie, nuit des étoiles, jeux de société, projet de grainothèque...

Eléments rapportés par Dominique Henry

- Cabane en rondins : une équipe de bénévoles a commencé le montage, à proximité du jardin des enfants derrière le cimetière.
   Eléments rapportés par Michel Jannin
- CCAS, apéritif des anciens
   Le CCAS organise le 31 mai un apéritif musical et dansant à l'intention des anciens du village.
   Des invitations individuelles ont été distribuées.

#### Questions diverses

· Emplois saisonniers

Comme ces dernières années, un appel à candidature a été publié pour le recrutement de deux employés à titre temporaire, du 8 au 19 juillet, pour effectuer des travaux d'entretien dans les rues du village, ainsi que des travaux en forêt (enlèvement manuel des anciennes protections contre les chevreuils).

Ces travaux sont proposés en priorité à des jeunes du village, âgés d'au moins 16 ans. Ces travaux forestiers et de désherbage-nettoyage des rues seront réalisés avec des outils à main, sans maniement d'engin à moteur (sauf souffleuse) ni utilisation de produits désherbants. Nous avons reçu 4 candidatures, et allons donc procéder à un tirage au sort.

- Travaux en cours
   Les travaux de réfection du revêtement sont engagés rue du Groseillier
- Barbecue des Galopins : le vendredi 28 juin à l'école.
- Inauguration de l'épicerie associative Genn'épi le 29 juin à 19 heures
- Grand week-end animé

Du 10 au 12 mai, plusieurs manifestations se sont tenues au village, avec de nombreux visiteurs et des voitures un peu partout :

- tournoi de foot « Pili Cup »
- marché
- salon artisanal et gourmand
- fête de Gennes avec les manèges
- trail des forts relais-ravitaillement en haut de la rue des Vignes

\*\*\*\*\*\*

Département du Doubs Arrondissement de Besançon Canton de Besançon V

## Urbanisme : dossiers acceptés

Le 08/04/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0008 – Ravalement et isolation des façades – rue du Chanois – parcelle cadastrée AB 163

Le 23/04/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0013 — Edifier des panneaux solaires — rue de la Maltière — parcelle cadastrée AB 186

Le 23/04/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0012 – Remplacer une clôture et un portail existant – rue des Landes – parcelle cadastrée AB 123

Le 25/04/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0010 – Edifier une clôture pour fermer une terrasse existante – rue des Vignes – parcelle cadastrée AA 285

Le 13/05/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0009 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 255

Le 13/05/2024 : déclaration préalable 25 267 24 C0014 – Edifier des panneaux solaires – rue de la Combe d'Argent – parcelle cadastrée ZB 237

#### Etat civil:

Le 23 avril 2024 : naissance à Besançon de Louka, dont les parents, Bastien BIAZZO et Léa NOEL sont domiciliés dans notre village. Bienvenue à Louka et félicitations aux heureux parents.

Date du prochain Conseil municipal
jeudi 27 juin 2024

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Les délibérations n°240501 à n°240508 ont été examinées au cours de cette séance.

| OBSERVATIONS | SIGNAT   | SIGNATURES |  |  |
|--------------|--|------------|--|--|
|              | Secrétaire de séance   | Maire      |  |  |
|              | A STATE OF THE STA | 1          |  |  |

. \*